

**Arrêté du 12 décembre 2025 portant inscription au titre de l'année 2026
au tableau d'avancement à la hors classe du corps des directeurs des soins**

La directrice générale du Centre national de gestion,

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2002-550 du 19 avril 2002 modifié portant statut particulier du corps des directeurs des soins de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2022-464 du 31 mars 2022 fixant l'échelonnement indiciaire applicable au corps des directeurs des soins de la fonction publique hospitalière ;

Arrête :

Article 1^{er}

Les directeurs des soins dont les noms suivent sont inscrits au titre de l'année 2026 au tableau d'avancement à la hors classe du corps des directeurs des soins :

Sont nommés à compter du 01/01/2026 :

1. BECQUET Catherine
2. BONNEFON Angélique
3. CALADO DE SOUSA Sofia
4. CAPBERN Céline
5. COLCANAP LE ROY Gaëlle
6. COLLET Carole
7. DAME Sandrine
8. DE GASPERI Patrice
9. DEPARIS Karine
10. DOOGHE Anne
11. DUFOUR Frédéric
12. FAROULT Magali
13. FIAULT Stéphanie
14. GENEST Nicolas
15. GEREMIA Stéfania
16. GUERIN Rodolphe
17. HIDOUX Nathalie
18. HIEZ Bruno
19. HORLAVILLE Stéphane
20. JOLIVET Nathalie
21. LESECQ Etienne
22. MAIRE Nathalie
23. MAURAY Elisabeth
24. MENAGE Gilles
25. MORANGE Ghislain
26. MOUSSIER Cidàlia
27. NAUDIN Nathalie
28. OLIVIER Danièle

- 29. PAGES Valérie
- 30. PAUL Anne
- 31. POIRIER Michel
- 32. RAFFRAY Christelle
- 33. RAINVILLE Elisabeth
- 34. RIU Jean-Luc
- 35. ROLIN Gwenaël
- 36. ROUCOUT Martial
- 37. SAGE Christine
- 38. STOLL Aurélie
- 39. TROJAN Christine
- 40. VALLAT Anthony
- 41. VOILLOT Sylvie
- 42. WICK Sandrine
- 43. WIDIEZ LE BARS Géraldine
- 44. WUILBEAUX Romuald
- 45. ZOUAOUI Hadifa

Est nommé à une date ultérieure :

- 46. FOREST Lionel

Article 2

La présente décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa notification soit en déposant un recours gracieux devant l'administration auteure de la décision soit un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au Bulletin officiel Santé-Protection sociale-Solidarité.

Fait le 12 décembre 2025

La directrice générale du
Centre national de gestion

Marie-Noëlle GERAIN BREUZARD